



# FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Chimie – Caoutchouc – Industrie Pharmaceutique – Répartition Pharmaceutique – Droguerie – Instruments à Ecrire – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de Plaisance – Officines – Pétrole – Plasturgie – Négoce et Prestations de services



263, rue de Paris – Case 429 - 93514 Montreuil cedex  
Tél. 01.48.18.80.36 / Fax. 01.48.18.80.35

**13 avril 2011 :  
1ère négociation  
sur la pénibilité**

**U**n patronat qui gagne  
du temps sans ouvrir la  
porte de la négociation.

## **Le 28 avril, une 1ère étape pour agir ensemble et porter nos revendications.**

**L**es représentants CGT ont abordé cette 1ère réunion en étant à l'offensive, porteurs de propositions sur les deux volets de la pénibilité/souffrance au travail, à savoir : la prévention et la réparation.

### **Propositions CGT sur la prévention :**

*En exigeant des droits pour les salariés, les instances représentatives du personnel, mais aussi des moyens humains avec plus d'effectifs pour travailler mieux, réduire le stress, la charge de travail, avec plus de formations qualifiantes, plus de moyens financiers pour améliorer les process en réduisant la fatigue, etc...*

### **Propositions CGT sur la réparation :**

*Tous les salariés ayant subi des conditions de travail pénibles doivent avoir droit à un départ anticipé en retraite de 3 mois par année de travail. Après 15 ans de travail « pénible », le salarié pourra, s'il est volontaire, accéder à un poste moins ou pas pénible en maintenant sa rémunération.*

**L**a CGT a aussi avancé des propositions de définition des 3 facteurs de pénibilité prévus par la loi :

- 1) Contraintes physiques (incluant les manutentions des charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques),**
- 2) Environnement physique (incluant les agents chimiques dangereux, les températures, le bruit, les poussières, etc...),**
- 3) Rythmes de travail (incluant le travail en équipes, nuit ou alterné, le travail répétitif, les cadences, etc...).**

Réponse de l'UIC : « Pas si vite, nous avons besoin de comprendre. Il faut du temps, il faut préciser la loi, etc... » et propose un groupe de travail...

Rejoint par une autre organisation syndicale (CFDT) qui propose l'aide d'un cabinet (ANACT), le patronat en profite pour accéder à la demande, arrêter la réunion après 3 heures de travaux, et renvoyer au 26 mai, la poursuite des négociations.

**Position maintenue malgré des protestations de plusieurs organisations syndicales qui ont rappelé que les conséquences de la pénibilité, les salariés et leurs représentants les connaissent, les vivent, les subissent et qu'il n'y a pas besoin d'un expert pour expliquer ce qu'il faut faire !**

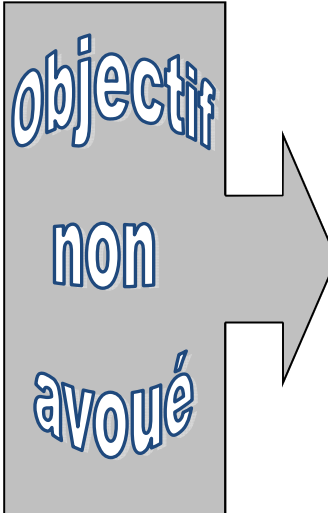


## Commentaires sur cette réunion

**L**e patronat veut gagner du temps,

**L**e patronat veut « réécrire » les facteurs de pénibilité de la loi afin d'en vider les contenus, limiter la reconnaissance de la pénibilité que subissent les salariés, limiter ainsi ses responsabilités,

**L**e patronat parle « prévention », mais renvoie à plus tard la « réparation » concernant un départ anticipé.



# Obtenir

**un accord, le moins contraignant possible, qui permette aux entreprises de moins de 300 salariés d'échapper à la pénalité financière de 1 % de la masse salariale.**

**Ces éléments montrent clairement que les salariés, directement concernés, doivent peser sur les négociations, exprimer leurs exigences, intervenir collectivement pour faire entendre leur voix.**

**Le 28 avril**, la CGT engage partout, dans le pays, des initiatives d'actions, rassemblements, délégations auprès des directions, manifestations, etc...

**La CGT appelle** les salariés à défendre leurs intérêts et à agir avec elle **le 28 avril** pour renforcer nos revendications sur la prévention et la réparation.

**Tous les salariés sont concernés !**

**Ne restez pas spectateurs de votre vie !**

**Le 28 avril,  
partout, agissons pour :**

**Nos droits,**

**La santé, la sécurité au travail,**

**Une retraite anticipée dès 55 ans.**